

Accueil Collectif de Mineurs du Service Enfance Jeunesse

7, Place Emile-Conte – 54690 Lay-Saint-Christophe

Marie : 03 83 22 80 21 / Salle multi-activités / Ecole maternelle Charlemagne : 03 83 22 83 05

mairie@lay-saint-christophe.fr ou yannick.brochard@lay-saint-christophe.fr

Projet Pédagogique Année scolaire 2022-2023



LA PRESENTATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Présentation par le directeur du Service Enfance Jeunesse

Chers parents,

Nous allons travailler ensemble sur la période scolaire du jeudi 1^{er} septembre 2022 au vendredi 7 juillet 2023 au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs* organisé par le Service Enfance Jeunesse de la commune de Lay-Saint-Christophe qui se situe au centre du village, chemin de la Taye. L'accueil cible les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Ce projet pédagogique est un document détaillant le fonctionnement pendant les temps d'accueil périscolaire du matin, du soir et des mercredis récréatifs (plan mercredis). Il est élaboré par mes soins en concertation avec l'équipe d'animation permanente et l'organisateur, en rapport avec le projet éducatif de la commune de Lay-Saint-Christophe.

Ce projet pédagogique permet de donner un sens aux activités proposées, aux actes de la vie quotidienne et sert de référence tout au long de l'année scolaire à l'équipe d'animation et aux parents. Enfin, il explique en termes simples la manière dont nous souhaitons accueillir l'enfant, afin qu'il se sente bien et s'épanouisse durant toute l'année scolaire. La collectivité propose également 4 accueils « extrascolaire » c'est-à-dire une semaine en automne, une en hiver, une au printemps ainsi que 5 semaines en été (voir projet pédagogique afférent sur le site www.lay-saint-christophe.fr).

Présentation d'une journée type dans notre A.C.M durant les temps scolaires et les mercredis récréatifs :

MATERNELLE (école Charlemagne)				
7h30/8h30	8h30/11h30	11h30/13h30	13h30/16h30	16h30/18h30
accueil activités libres	Ecole	RESTAURATION	Ecole	accueil activités libres
ELEMENTAIRE (école Antony Harry)				
7h30/8h20	8h20/11h45	11h45/13h20	13h20/16h15	16h15/18h30
accueil activités libres	Ecole	RESTAURATION	Ecole	accueil activités libres
MERCREDI RECREATIF (Salle Multi activité et école Charlemagne)				
7h30/9h	9h/12h	12h/13h30	13h30/17h	17h/18h30
accueil activités libres	ACTIVITES	RESTAURATION	ACTIVITES	accueil activités libres

N'hésitez pas à me faire part de vos remarques et idées pour améliorer le fonctionnement de cet accueil, afin que les enfants passent d'agréables moments en notre compagnie.

M. Yannick BROCHARD

L'organisateur

L'Accueil Collectif de Mineurs est organisé par la commune de Lay-saint-Christophe, représentée par le maire M. Patrick MEDART. La mairie est située 7 place Emile-Conte 54690 à Lay-Saint-Christophe. La commune fait partie de la Communauté de Commune du Bassin de Pompey qui s'étend sur 13 communes. Toutes les périodes de périscolaire et extrascolaire sont déclarées sous le même numéro organisateur (054ORG0530).

Contexte

L'accueil d'été fait l'objet d'une déclaration à la D.R.A.J.E.S (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). L'accueil est partenaire avec la C.A.F (Caisse d'Allocations Familiales) de Meurthe-et-Moselle et est organisé par la commune. Nous disposons de 2 lieux d'accueil : l'école maternelle Charlemagne (accueil des moins de 6 ans matin et soir) et la salle multi activités rue Jules Ferry pour les plus de 6 ans matin et soir. Ce second site est également utilisé pour l'ensemble des enfants lors du temps méridien de restauration et des mercredis récréatifs.

La commune se situe à 15 Kms de Nancy dans le département de la Meurthe-et-Moselle. La population de Lay-Saint-Christophe au dernier recensement était de 2 468 habitants (INSEE 2016).

Les locaux

Les locaux de l'Accueil Collectif de Mineurs, école Charlemagne (chemin de la Taye) et salle multi activités (rue Jules Ferry) sont adaptés aux effectifs, à l'âge des enfants, et à l'accueil.

Le bâtiment de l'accueil principal de loisirs comprend :

- * Un grand Hall ;
- * Un espace de nettoyage, comprenant un lave-linge, éviers, chariots... ;
- * Un emplacement poubelles à l'extérieur ;
- * Des étagères de rangement pour le matériel pédagogique ou sportif ;
- * Une salle de repos avec lits et couettes ;
- * Une salle de motricité pour les activités (jeux de société, cuisine, dînettes, château fort, voitures, lego... et un coin dédié aux arts créatifs) ;
- * Un bloc sanitaire adapté aux enfants et un bloc sanitaire pour les personnes en situation d'handicap ;
- * Un sas d'accueil avec un panneau d'information ;
- * Une grande cour fermée avec jeux extérieurs.

L'entretien est assuré par des agents d'entretien mais également par le personnel d'animation. Chaque jour le bionettoyage est fait (tables, sol, poubelles et sanitaires). Il est donc convenu de laisser les locaux propres en toutes circonstances. Le rangement et le nettoyage après une activité font partie de la séance d'animation.

Le fonctionnement

L'accueil est ouvert du jeudi 1er septembre 2022 au vendredi 7 juillet 2023. Les animateurs sont par conséquent disponibles et à l'écoute de chaque enfant mais également des parents. Ils ont pour mission de faire le lien entre la maison et l'accueil périscolaire.

L'équipe d'animation doit porter une attention particulière aux plus jeunes qui viennent pour la première fois et qui ne connaissent pas le lieu.

Cette année la thématique du service périscolaire 2022-2023 portera sur les sciences et la vie « C'est pas sorcier ». Un item différent sera proposé sur chaque cycle, c'est-à-dire de vacances à vacances.

Concernant les A.C.M, la thématique sera détaillée dans le projet pédagogique qui s'y rattache.

La Communauté de Commune du Bassin de Pompey est en charge de la compétence du temps méridien, s'est-elle qui se charge des déclarations à la D.R.A.J.E.S.

Les horaires de l'accueil

Afin de répondre aux besoins de garde des familles, l'accueil périscolaire se doit d'avoir des horaires d'ouverture larges à savoir :

	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES
Accueil du Matin Arrivées échelonnées	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi	7h30 à 8h20/8h30
Le Temps des Activités et temps libres	Mercredi	9h à 12h00 ou 9h à 17h
Accueil du soir et Départs échelonnés	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi	16h30 à 18h30 Et mercredi 17h à 18h30

Le public accueilli

L'accueil périscolaire est réservé aux enfants âgés de 3 à 12 ans fréquentant les écoles de la commune de Lay-St-Christophe.

Les mercredis récréatifs accueillent les enfants de la commune et sont ouverts aux enfants venant de communes extérieures sous réserves de places suffisantes.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'A.C.M.

Les intentions éducatives de l'organisateur

L'accueil de loisirs est mis en place pour répondre à un besoin de proximité. C'est un lieu de détente qui permettra la responsabilisation et la socialisation. La vocation principale de cet accueil est d'organiser des activités et loisirs tout en proposant une action éducative en lien avec le Projet Educatif Du Territoire :

- Participer à la prise de conscience et au développement des compétences propres de chaque enfant, dans sa famille, dans son environnement ; les encadrants étant des co-éducateurs.
- Développer la confiance en soi, avec une conscience humaniste, écologique, participative.

Les objectifs présentés ici s'appuient essentiellement sur la conviction que nous avons tous un rôle à jouer dans la société. Des temps de partage, de jeux libres sont prévus pour que l'enfant puisse vivre et partager un temps avec l'ensemble de ses camarades. L'équipe mettra en place des activités adaptées aux enfants.

Plus précisément il s'agit de :

1/ Donner sa place et permettre à l'enfant de développer sa réflexion et de faire ses choix

- Que chacun puisse s'affirmer et participer activement ;
- Que chacun puisse mener sa propre réflexion afin de pouvoir prendre position, qu'il sache pourquoi il agit, il pense, il pose tel ou tel acte ;
- Qu'il ait envie de réaliser, de rechercher, d'apprendre, d'être curieux ;
- Que les enfants découvrent les valeurs éducatives. Chaque enfant peut nous enrichir par son expérience.

2/ Donner leur place aux notions de solidarité, de tolérance, de respect et de savoir vivre en collectivité

- Que chacun évolue vers une positivité sur le plan de la tolérance, de l'écoute afin de percevoir comme il se doit le point de vue de l'autre ;
 - Que chacun accepte la différence et s'efforce de la respecter ;
 - Que chacun se tende vers un regard positif, un « à priori » favorable et laisse à l'autre une chance sans chercher à le juger ;
 - Que chacun participe à des projets communs, dans la mesure de ses capacités et de ses limites, dans un souci de partage et d'entraide.
-

3/ Développer l'apprentissage de la vie en collectivité

- Que chacun soit sensibilisé aux respects des autres ;
- Que chacun exprime ses attentes ;
- Que chacun découvre la vie quotidienne avec ses camarades ;
- Que chacun participe activement aux activités éducatives.

Les intentions pédagogiques de l'équipe d'animation :

La réflexion de chacun

Objectifs opérationnels	Moyens
Réaliser les projets avec les enfants	Bilan chaque jour en fin d'après-midi, en groupe, où chacun exprime son ressenti de la journée et peut faire des propositions, qui sont prises en compte par l'équipe d'animation.
Développer le sens des initiatives	Intégrer les enfants à la préparation des grands projets, des plannings, des grands jeux...
Favoriser les actions en collectivités	Confier aux enfants des responsabilités par rapport à la vie quotidienne et collective. Pour les petits et grands : aider à mettre et débarrasser la table, laver les tables en fin de repas, participer au rangement
Être à l'écoute de l'enfant	Lors des bilans de fin de journée, les animateurs prennent note des propositions des enfants et les intègrent dans la préparation des journées suivantes.

Éveil Artistique

Objectifs opérationnels	Moyens
Mettre l'autonomie à la portée de chacun	Adapter les activités sportives aux capacités des enfants. Permettre aux enfants de disposer du matériel nécessaire à la réalisation de leur jeu : pour cela les animations sont préparées et organisées en amont par les animateurs. Permettre aux enfants de vivre des temps libres et encadrés.
Responsabiliser l'enfant sur ses choix	Rappeler et compléter les règles de vie quotidienne par des forums ludiques en début de semaine et en cas de nécessité.
Favoriser la confiance en soi	Mettre l'enfant en position de réussite, l'encourager, le mettre en valeur en sollicitant ses connaissances et ses qualités.
Susciter la curiosité de	Etablir la curiosité, la découverte et l'éveil de l'enfant en

l'enfant sur les sciences	fonction de son âge
---------------------------	---------------------

Socialisation de l'enfant :

Objectifs opérationnels	Moyens
Développer la solidarité entre les enfants	Favoriser l'entraide, le partage entre chacun. Mise en place de grands jeux. Le groupe des 6/12 ans est mélangé avec celui des 3/6 ans lors des grands jeux, adaptés pour cela, afin de favoriser l'entre-aide.
Travailler sur le respect	Mettre en place des règles de vie en collectivité par, pour et avec les enfants.
Apprentissage de la vie en collectivité	Mettre en place des actions passerelles avec différents intervenants extérieurs.

L'équipe d'encadrement :

- BROCHARD Yannick directeur (B.P.J.E.P.S L.T.P),
- JACQUET Anne (Référente Maternelle) et assistante sanitaire
- CIUPEK Catherine (Référente Elémentaire)
- LETANG Brigitte (BAFA)
- KASPOWIEZ Sophie (BAFA Stagiaire)
- BARAO Nancy (BAFA)
- LAMY Patricia (BAFA)
- MARTIN Françoise (Non qualifié)
- PERRIN Amandine (non qualifié)
- EDOUARD Elisabeth (non qualifié)
- MATEO Isabelle (non qualifié)
- DECHITEL Camille (non qualifié)

Dans le cadre extrascolaire, les taux d'encadrement en vigueur sont les suivants :

1 animateur pour 14 enfants pour moins de 6 ans.
1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans.

Le personnel d'animation compétent et diplômé est chargé de l'encadrement des enfants sous la responsabilité du directeur.

Le rôle et les missions de chacun

La direction :

La direction se compose d'un directeur et de 2 référentes sur chacun des sites (élémentaire et maternelle). Les responsables se doivent d'accompagner l'équipe d'animation dans sa pratique quotidienne, à savoir : être garant et porteur du présent projet pédagogique favorise l'inclusion des enfants en difficultés et mettre tout en œuvre pour accueillir l'enfant dans les meilleurs conditions possibles.

Elle doit également :

- * Avoir une vision globale de l'organisation de l'A.C.M ;
- * Veiller au bon fonctionnement du centre ;
- * Veiller à la sécurité (du public accueilli, du personnel et des locaux) et à l'hygiène ;
- * Faire respecter les gestes barrières ;
- * Être en charge de la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle) ;
- * Animer des réunions d'équipe ;
- * Veiller à la cohérence des actions vis-à-vis du projet pédagogique ;
- * Evaluer les compétences des animateurs ;
- * Faire le lien entre l'équipe d'animation, la famille et les institutions ;
- * Avoir également un rôle d'animateur ;

L'équipe d'animation :

Composée de 10 animateurs auprès des enfants, elle se doit de transmettre les valeurs de l'éducation populaire mais aussi :

- * Le respect et la bienveillance des enfants, des familles et de l'équipe ;
- * Le dynamisme : être disponible et ouvert en étant force de proposition ;
- * Le professionnalisme : assurer ses fonctions avec responsabilité, efficacité et discernement.

Il est demandé à chaque animateur de pouvoir :

- * Accueillir les enfants et les familles ;
 - * Communiquer et échanger les informations au sein de l'équipe, avec les parents et l'école ;
 - * Aménager les espaces ;
 - * Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant ;
 - * Assurer l'hygiène corporelle de chaque enfant ;
 - * Respecter et faire respecter les gestes barrières ;
 - * Participer aux réunions d'organisation ;
 - * Proposer aux enfants un panel d'activités de qualité selon leurs envies et leurs besoins ;
 - * Prendre des initiatives ;
 - * Être en permanence à l'écoute de l'enfant.
 - * Rester disponible ;
 - * Assurer le rangement et l'entretien des locaux ;
 - * Assurer le service de restauration.
-

Les règles de vie en collectivité

Pour les enfants

- ✿ Participer à l'activité dans son ensemble de l'installation du matériel à son rangement et au nettoyage de la salle ;
- ✿ Être autonome sur les temps de restauration ;
- ✿ S'engager à respecter le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires.

Pour les adultes

L'équipe d'animation s'engage à travailler dans le respect de l'intégrité des enfants afin de favoriser leur épanouissement, à veiller notamment au respect de l'intimité et s'engage à ne pas faire de discrimination ;

L'alcool, le tabac et toute substance illicite sont interdits dans l'accueil. Une tenue adaptée et une hygiène correcte sont demandées à tous les participants ;

Des temps de pause, répartis sur la journée, sont prévus pour les animateurs afin de respecter les taux d'encadrement ;

L'équipe d'animation veille à ce que l'ensemble des tâches de la journée soit réparties entre tous afin d'éviter les conflits internes. En cas de problème, Le directeur en lien avec la responsable des services (D.G.S), Mme Jessica Michel, mettront en place d'autres d'outils pour améliorer le service.

Les moyens matériels

Un budget est élaboré et approuvé par la D.G.S, Mme Jessica MICHEL, en concertation avec les élus et le directeur.

Les activités sont organisées selon des objectifs généraux. Ces activités aident l'enfant à se construire par la découverte de son environnement, des outils et matériaux qu'il apprend à maîtriser. L'activité n'est pas obligatoire, certains enfants préfèrent par moment jouer seuls ou à plusieurs, ou organiser eux-mêmes leurs activités.

Pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant, nous favorisons le choix des activités par les enfants en tenant compte de leurs envies. L'équipe d'animation propose des activités diverses chaque jour, en petit ou grand groupe, suivant les moments. Les activités peuvent prendre pour support le quotidien.

La détente : activités calmes (jeux de société, dessins, coloriage, lecture et repos) ;

- ✿ La découverte : ateliers bricolage, peinture, collage, découpage, activités manuelles, participation à la préparation du matériel ;
- ✿ Les temps libres : jeux de construction, dinettes ... ;
- ✿ Le défoulement : jeux extérieurs, jeux de mouvements.

L'équipe d'animation a à sa disposition du matériel pédagogique courant et divers (peinture, papier, feutres, perles, ciseaux, cartons, rubans, plâtre...) qu'elle utilise suivant ses besoins. Elle veille à la bonne utilisation du matériel et au rangement. Ainsi le personnel guide l'enfant suivant ses besoins. L'accueil périscolaire est un générateur de bien être pour l'enfant. Les règles doivent être établies avec les enfants afin de les associer aux règles de vie.

Les modalités d'évaluation :

Différents outils peuvent être utiles pour analyser un projet ou une action :

- ✿ Enquête de qualité sous forme de questionnaire pour les enfants et parents ;
- ✿ Enquête de besoins et de satisfaction auprès des publics et intervenants ;
- ✿ Réunions d'information avant chaque période d'accueil ;
- ✿ Réunion de bilan avec les animateurs sur les points essentiels (sécurité, activités, relations avec les enfants/parents/partenaires...) ;
- ✿ Bilan quantitatif et qualitatif rédigé par le directeur.

La trace écrite est très importante et constitue une mémoire qui permet d'établir des comparaisons et des actions.

Les modalités de l'inscription

Le dossier d'inscription comprend :

- ✿ Le dossier d'inscription ;
- ✿ La fiche sanitaire de liaison dûment remplie ;
- ✿ L'attestation d'assurance (Responsabilité Civile) ;
- ✿ Le règlement de fonctionnement approuvé et signé ;
- ✿ Le justificatif du N° d'allocataire CAF, MSA ;
- ✿ Le règlement complet du séjour.

Les documents sont disponibles sur le site internet de la commune ou directement en mairie : www.lay-saint-christophe.fr

Le règlement de fonctionnement

Les règles de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs (horaires, tarifs, conditions d'accès...) sont décrites dans le document remis aux parents au moment de l'inscription. Ce document précise les règles d'hygiène et de comportement à respecter pendant le temps d'accueil.

Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant

La sécurité est primordiale en A.C.M. et s'exerce à chaque instant. Chaque animateur, chaque personne, exerçant au sein de la structure, est garante de la sécurité de tous les enfants.

La sécurité s'exerce aussi lors de la mise en place d'activités en offrant une sécurité et une écoute permanente aux enfants.

L'équipe d'animation est tenue de garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants :

- ✿ Se conformer à la réglementation en vigueur ;
 - ✿ Signaler tous dangers ou objets dangereux rencontrés lors de leur pratique quotidienne et en rendre compte au directeur ;
 - ✿ S'assurer de la sécurité des locaux : en veillant à ce que les portes principales soient bien fermées et les issues de secours laissées libre d'accès ;
 - ✿ Mettre en œuvre les P.A.I (projet d'accueil individualisé) ;
 - ✿ Appliquer et faire appliquer le protocole sanitaire.
-

L'EVALUATION

Le projet pédagogique doit pouvoir être évaluable afin de vérifier sa pertinence et le résultat des actions menées. Cette évaluation peut impliquer de reconsidérer le projet et son application. Les objectifs seront évalués séparément. Les animateurs remplissent une grille d'auto-évaluation où chaque choix doit être motivé. Les animateurs peuvent être évalués selon les points suivants :

- * Motivation ;
- * Responsabilité ;
- * Ponctualité ;
- * Relation avec les enfants ;
- * Animation ;
- * Intégration dans l'équipe ;
- * Prise d'initiative ;
- * Respect des règles de sécurité ;
- * Respect des locaux ;
- * Respect du matériel.

Les enfants évaluent leur journée : chaque matin via un forum. Ce temps de bilan est mis en place. Chacun exprime son ressenti de la journée et peut proposer des activités, des sorties, etc...